

*Communiqué de presse
Paris, le 5 octobre 2018*

L'État et la Région innovent pour les routes d'Île-de-France Rénovation des chaussées de l'autoroute A3 avec un revêtement anti-bruit à Noisy-le-Sec

En moyenne 160 000 véhicules circulent chaque jour de semaine sur l'autoroute A3 à Noisy-le-Sec (Seine-Saint-Denis). Ce trafic génère de fortes nuisances sonores pour de très nombreux riverains.

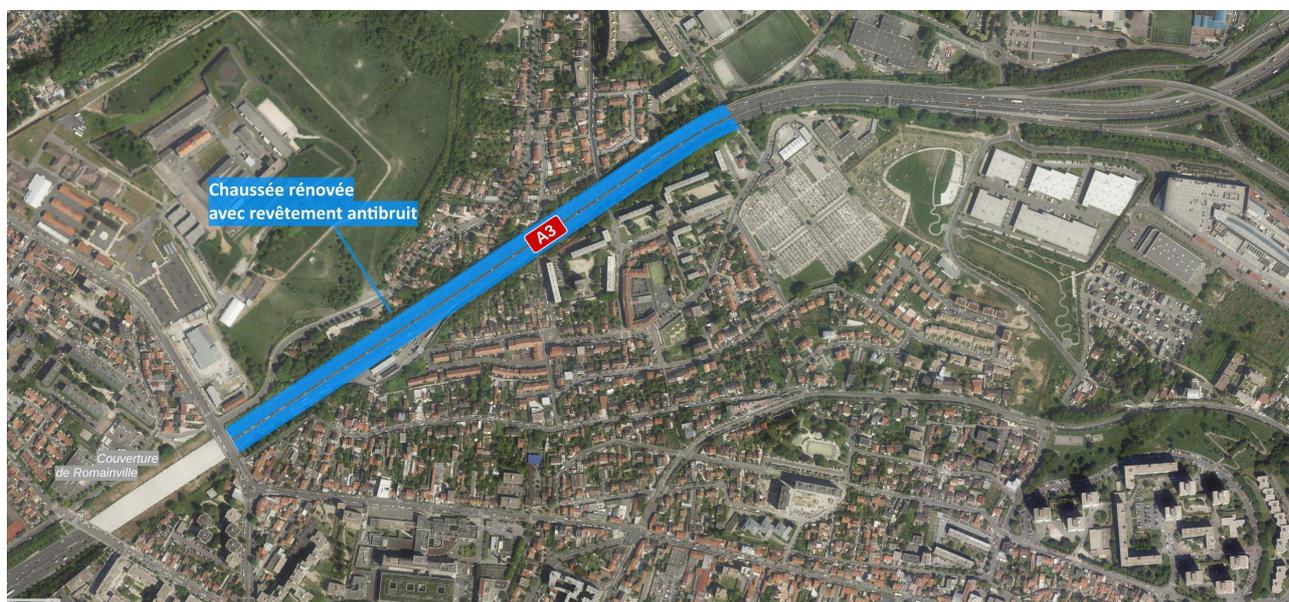
Une solution innovante sur les autoroutes franciliennes pour réduire le bruit de la circulation routière

La mise en œuvre d'un revêtement de chaussée d'un nouveau type est expérimentée pour réduire le bruit généré par les véhicules qui circulent sur l'autoroute. En divisant par trois « l'énergie sonore », ces nouveaux revêtements permettent de réduire très significativement le bruit perçu par les riverains. Ce revêtement constitue une première réponse technique au problème des nuisances sonores.

En l'absence d'un retour d'expérience suffisant sur l'efficacité réelle de ces revêtements et sur leur tenue dans le temps, cette solution n'avait jamais été mise en œuvre avant 2017 sur les autoroutes franciliennes. L'importance du trafic dans la région est telle qu'il dégrade plus rapidement qu'ailleurs les chaussées. De plus, la réalisation des travaux est beaucoup plus complexe car elle nécessite d'interrompre la circulation. Pour autant, compte tenu des progrès accomplis dans la technique routière, l'État et la Région ont décidé de tester cette **solution innovante sur les autoroutes franciliennes**.

Dans le cadre de travaux de rénovation des chaussées de l'autoroute A3 au niveau de Noisy-le-Sec, **ce revêtement innovant à caractéristiques phoniques spécifiques est posé sur une section d'environ 900 mètres de l'autoroute A3**, le long de laquelle sont implantés les bâtiments d'habitation exposés aux nuisances sonores.

Les travaux sont réalisés par la direction des routes Île-de-France (DiRIF) de la DRIEA, gestionnaire des autoroutes et routes nationales franciliennes. Commencés depuis le 24 septembre 2018, ils se terminent le 5 octobre 2018.



900 mètres
de chaussées renouvelées
avec revêtement antibruit

160 000
véhicules / jour
au niveau de la partie renouvelée

Énergie sonore
divisée par 3
au niveau des pneus

5400 tonnes
d'enrobés
posés

7 voies de
circulation
traitées

8 nuits
de travaux

Jusqu'à
100 agents
mobilisés
par nuit

1,3 M€
cofinancés par l'État et la
Région Île-de-France

Cette solution innovante sera évaluée sur une durée d'au moins 3 ans pour mesurer à la fois ses performances mécaniques et acoustiques. Cette évaluation permettra notamment de **mesurer précisément la réduction de bruit perçue par les riverains**.

Un partenariat État / Région Île-de-France pour changer la route par l'innovation et l'expérimentation

Cette solution innovante est déployée dans le cadre d'un **partenariat entre l'État et la Région Île-de-France pour changer la route par l'innovation et l'expérimentation** sur le réseau routier national non concédé (RRN) en Île-de-France. Sur cette section de l'autoroute A3, il s'agit d'un **investissement de 1,3 millions d'euros co-financés à parité par l'État et la Région**. Le souhait commun est d'explorer de nouvelles solutions qui apportent des réponses rapides et mesurables aux besoins des usagers.

Ce partenariat a été rendu possible par le vote par la Région Île-de-France en 2017 d'un plan « anti-bouchons pour changer la route ». Partie intégrante de la Révolution des transports en Île-de-France mise en place par Valérie Pécresse, ce plan est doté de 250 M€, dont 57 M€ pour financer de telles innovations. Ce partenariat correspond pleinement à la volonté de la Région de changer la perception de la route par les Franciliens, qui doit contribuer à un meilleur respect de l'environnement. La route peut être une chance d'améliorer leurs conditions de vie et de déplacement, à condition de moderniser le réseau et d'anticiper ses usages de demain.

Ce partenariat est l'occasion pour l'État de souligner les actions innovantes qu'il mène, avec les collectivités territoriales, en sa qualité de gestionnaire du réseau routier national non concédé (RRN) en Île-de-France, au service de la mobilité au quotidien des usagers de la route, notamment des Franciliens.

Ces actions, au service de la transition écologique et énergétique, concernent les nuisances sonores et l'assainissement routier. Elles concernent également la généralisation de la gestion dynamique du trafic sur les bretelles autoroutières afin de lutter contre la congestion. Elles concernent aussi la réalisation de voies dédiées sur les autoroutes afin de favoriser le transport collectif de voyageurs et d'encourager l'évolution des comportements individuels vers une mobilité responsable et plus respectueuse de l'environnement. Elles concernent enfin le déploiement expérimental à grande échelle, avec l'aide de l'Europe, de la connexion des véhicules à la route avec le projet [SCOOP@IdF](#), pour une information sur les conditions de circulation plus pertinente, délivrée en temps réel à l'utilisateur directement sur son tableau de bord.

Ce partenariat constitue une première déclinaison dans la région capitale du programme national « Mobilité 3.0 » engagé dans le prolongement de la COP21, pour le déploiement des systèmes de transports intelligents.

Pour en savoir plus :

- Site internet de la direction des routes Île-de-France (DiRIF) : www.dir.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr
- Site internet de la Région Île-de-France : www.iledefrance.fr

Contacts presse :

- DiRIF : Robin LEROY - 01 46 76 87 80
Sophie MOZER 01 46 76 88 08
contactmedias.dirif@developpement-durable.gouv.fr
- Région Île-de-France : 01 53 85 66 45, servicepresse@iledefrance.fr